

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- SEANCE DU 27 MARS 2009 -

Etaient présents ou représentés : M. BAUDORRE, M. BEYLOT, M. GOZE, M. JOURDAN, M. PORTINE, M. RIBEYRE, Mme RIGAL-CELLARD, Mme BOULERIE, Mme DINCLAUX, M. ERTLE, M. HOYAUX, M. LOQUAY, M. PEBARTHE, M. RICHARD, M. JOLY, M. POLI, Mme SANGUIRGO, M. GIRON, M. ROIG, M. CHUPIN, M. CASTEX, M. DELMOLY, M. REIFFERS, M. SIRE.

Monsieur le Président ouvre la séance à 9 H 00.

I - VOTE DU COMPTE FINANCIER 2008 (SIGDU ET ETABLISSEMENT).

Monsieur BAUDORRE présente le compte financier comme l'aboutissement du travail de l'exécution budgétaire. Il rappelle que ce document sera ensuite transmis au juge des comptes.

Il explique aux membres du Conseil la décision de l'université de présenter ce compte financier 2008, conformément aux recommandations des différents audits dont a bénéficié l'établissement, selon la méthode du rattachement des charges et des produits à l'exercice. Il attire l'attention du Conseil sur le constat de la bonne santé financière de l'université et sur la qualité globale de la gestion dans un cadre d'autonomie budgétaire pour de nombreuses composantes de l'université.

Il souligne enfin la réussite du projet d'installation de la nouvelle application financière et comptable Jefyco développée par le consortium Cocktail. Il insiste notamment sur le rôle très important, dans la réussite de ce projet, du D.T.I.C. du PRES, du SCIR de Bordeaux 3 et des collègues du Service Financier.

Monsieur le Président donne ensuite la parole à Madame l'Agent Comptable de l'université.

Madame DUPAU présente tout d'abord l'évolution du résultat de fonctionnement. Elle rappelle que ce résultat correspond à la différence entre les produits et les charges de fonctionnement. Le résultat de l'université a diminué sensiblement de 2007 à 2008, passant de 1 585 734,59 € à – 1 231 478,35 €, principalement du fait de la mise en place de la méthode de rattachement des charges et produits à l'exercice. A l'inverse, ce résultat est en hausse pour le SIGDU.

Madame DUPAU développe la logique de rattachement des charges et des produits en prenant l'exemple de la gestion des frais d'inscription qui étaient traditionnellement intégralement inscrits dans la comptabilité de l'université au titre de l'année civile en cours. Désormais, budgétairement, on ne comptabilisera plus que 4 mois, soit 4/12^{ème} des recettes, correspondant aux mois de septembre à décembre. Le reste des recettes des droits d'inscription 2008/2009 sera versé au budget et à la comptabilité de l'exercice 2009. Cette méthode entraîne donc une perte importante sur l'exercice 2008 qui sera « rééquilibrée » sur l'exercice 2009. La mise en place de cette méthode représente, pour le seul poste des droits d'inscription, une perte d'environ 1,5 millions d'euros sur l'exercice 2008.

Cette méthode est également utilisée pour les dépenses. Elle s'illustre dans ce schéma avec la technique dite des « charges à payer ». Elle conduit à rattacher à l'exercice 2008 toutes les factures qui n'ont pas été reçues par les composantes au 31/12/2008 mais qui correspondent à des dépenses pour lesquelles le service a été fait avant le 31 décembre.

Elle insiste à son tour sur la bonne maîtrise des dépenses et attire l'attention du Conseil sur la baisse importante des dépenses d'investissement qui doit être analysée en lien avec l'importance des travaux engagés en 2007 dans le cadre de la rénovation du Bâtiment Administratif.

Elle analyse ensuite l'évolution des charges de personnel de l'établissement. La dépense liée aux rémunérations du personnel Budget Université augmente du fait d'une politique de recrutement de nouveaux personnels et de l'augmentation du SMIC. Les dépenses liées aux heures complémentaires augmentent également du fait notamment de la mise en place du Plan Licence et des Projets Pédagogiques. Seul le poste des dépenses liées aux Contrats Aidés diminue en raison d'une baisse des recrutements sur ce profil d'emploi.

Elle attire l'attention du Conseil sur la délégation exceptionnelle de 1 100 000 euros, dans le cadre du Plan de Relance, qui devront être utilisés très rapidement pour financer des travaux de mise en sécurité et d'accessibilité.

Sur la question des produits de fonctionnement, elle insiste sur les points suivants :

- Baisse des droits d'inscription liée à la méthode de rattachement des charges et produits.
- Hausse des droits liés à la Formation Continue, aux prestations Recherche mais aussi aux ventes de livres des P.U.B.
- Baisse des crédits liés au Contrat Quadriennal (pour des raisons essentiellement techniques).
- Forte augmentation des subventions de fonctionnement et d'investissement accordées par le Conseil Régional.

Elle présente ensuite les indicateurs de suivi de la gestion financière :

- La capacité d'autofinancement, qui représente la richesse dégagée par l'université au cours de l'exercice, évolue négativement en 2008 principalement, là encore, du fait de la méthode de rattachement des charges et produits.
- Le fonds de roulement, qui correspond aux réserves cumulées par l'université depuis son origine, s'élève à 13 784 386,18 € en 2008. Exprimé en jours de dépenses, ce montant correspond à 263 jours de dépenses mais la situation des réserves réellement disponibles, non ouvertes sur des UB, est largement inférieure puisque elle ne représente que 6 jours de dépenses.

Monsieur le Président souligne l'efficacité et la clarté du travail présenté par Madame DUPAU. Il félicite Mme DUPAU et Monsieur BAUDORRE pour l'ensemble du travail réalisé.

Il donne ensuite la parole aux membres du Conseil.

Monsieur RICHARD remercie Madame DUPAU pour la qualité et la clarté de la présentation du Compte Financier. Il demande des éléments d'information sur l'augmentation de 55 000 euros des dépenses de reprographie.

Madame DUPAU précise qu'il ne faut pas traduire l'augmentation des dépenses du STIG par le constat d'un dérapage des dépenses de reprographie. Elle souligne notamment l'importance des nouvelles dépenses liées aux divers documents de communication (exemple : plaquettes).

Monsieur BAUDORRE tient à souligner l'importance de l'autonomie budgétaire des Centres de Recherche qui sont souvent demandeurs de documents de valorisation.

Monsieur REIFFERS demande des éléments d'information sur le taux d'exécution des crédits ouverts au budget des différents UB/CR.

Monsieur JOURDAN souligne que la mise en place de la méthode du rattachement des charges et des produits va impacter les résultats du taux de réalisation des recettes et des dépenses.

Madame DUPAU reconnaît que la méthode a mis en difficulté certaines structures et renvoie le règlement de ces problèmes à l'examen par le Conseil de la prochaine Décision Budgétaire Modificative dite des reports.

Monsieur GIRON demande des explications sur les virements du Quadriennal, sur l'impact financier du Plan Licence qu'il considère comme un simple « masque », sur la situation financière de l'IUT et sur les dons et legs perçus par l'établissement (question notamment des bourses accordées pour les étudiants de philosophie).

Monsieur BAUDORRE explique aux membres du Conseil que l'Etat délègue ses crédits selon la méthode contestée dite de « cavalerie budgétaire », c'est-à-dire que seulement 75 % des subventions prévues au titre de l'année N sont généralement réellement déléguées, le reste étant repoussé sur l'année N+1 (ce qui permet à l'Etat de repousser dans le temps certains engagements).

Il précise que le Plan Licence représente réellement un atout et des crédits complémentaires pour l'établissement.

Il rappelle que la question des subventions accordées en faveur des étudiants de Philosophie a déjà été largement débattue en Conseil.

Madame DINCLAUX constate que la mise en place de la méthode de rattachement pénalise certains services comme le Service Commun de Documentation.

Monsieur BAUDORRE répond qu'il appartiendra à l'établissement d'être particulièrement vigilant sur la situation financière de certains services très dépendants des droits d'inscription.

Monsieur PEBARTHE demande des explications complémentaires sur les frais de réception.

Monsieur BAUDORRE précise que la logique du compte financier consiste à présenter les dépenses par nature.

A l'issue de cet échange, Monsieur le Président met aux voix le compte financier 2008.

Le compte financier du SIGDU est approuvé à l'unanimité.

Le compte financier de l'établissement est approuvé à l'unanimité.

II - AFFECTATION DU RESULTAT 2008 (SIGDU ET ETABLISSEMENT)

Monsieur le Président soumet au vote du Conseil l'affectation du résultat de fonctionnement de l'établissement et du SIGDU pour l'exercice 2008.

L'affectation du résultat du SIGDU est approuvée à l'unanimité.

L'affectation du résultat de l'établissement est approuvée à l'unanimité.

III - VOTE DE LA DBM 1/2009 DITE DES « RELIQUATS » RELATIVE AUX ENGAGEMENTS NON-SOLDES DE 2008

Madame DUPAU précise qu'un examen particulièrement attentif a été accordé aux composantes qui n'avaient pas bénéficié d'avances sur fond de roulement.

Elle annonce que le montant total de la DBM présentée aux membres du Conseil s'élève à 300 876,93 euros.

Monsieur SIRE souhaite que l'établissement soit vigilant afin d'éviter d'encourager la pratique des « engagements provisionnels ».

Monsieur JOURDAN demande s'il n'est pas possible de procéder en même temps à la DBM des « reliquats » et à celle des « reports » ?

Madame DUPAU rappelle qu'on ne pourra que rapprocher les 2 DBM mais qu'un délai incompressible de 2 mois doit être respecté.

Monsieur le Président soumet la DBM dite des « reliquats » au vote du Conseil.

La DBM est adoptée à l'unanimité.

IV - PROPOSITIONS D'ADMISSIONS EN NON-VALEURS

Madame DUPAU présente aux membres du Conseil la liste des demandes d'admission en non-valeur.

Monsieur SIRE constate avec satisfaction la baisse, numérique et financière, des admissions en non-valeurs.

Madame DUPAU souligne l'intérêt du rapprochement entre l'émission du titre de recette et l'enclenchement de la procédure d'huissier.

Monsieur le Président soumet aux membres du Conseil le tableau des propositions d'admission en non-valeur.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité.

Monsieur le Président renouvelle ses félicitations pour le travail présenté par Madame DUPAU et Monsieur BAUDORRE.

Madame DUPAU, à son tour, félicite Monsieur BAUDORRE pour la qualité de leur collaboration dans la préparation de ce dossier.

V - ORGANISATION DES ETUDES ET DES EXAMENS POUR LA FIN DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2008/2009

Monsieur le Président insiste sur le caractère extrêmement grave des évènements en cours. Il indique que, avec seulement 2 semaines de cours assurées « normalement », le second semestre est réellement en danger.

Par rapport à certaines opinions exprimées proposant de laisser chaque UFR tenter de régler les problèmes actuels, il rappelle son souhait de maintenir la pleine compétence du Conseil d'Administration dans la gestion de la crise.

Il souligne ensuite la responsabilité de l'université vis-à-vis des étudiants qui ont payé des droits d'inscription pour une année universitaire complète composée de 2 semestres. Il restera vigilant sur la notion de crédibilité interne et externe des diplômes délivrés par l'université.

Monsieur le Président informe les membres du Conseil des discussions du dernier CEVU relatives à la délimitation du nombre de semaines de cours « minimum » compatible avec la préservation de la valeur des diplômes : 8 ou 9 semaines. Il indique au Conseil qu'il a défendu l'hypothèse des 9 semaines.

Monsieur le Président appelle à l'arrêt de l'interruption des cours. Il propose une reprise des enseignements accompagnée d'un engagement de « banalisation » des prochaines journées de mobilisation nationale. Il rappelle à cette occasion la position de la CPU adoptée le 25 mars dernier : « La CPU prend acte des évolutions importantes apportées sur les dossiers actuels et appelle à la reprise des cours ».

Monsieur LAUGT rappelle ensuite le calendrier des évènements :

- 2 semaines de cours au début du second semestre.
- Montée en puissance de la mobilisation à partir du 2 février qui prend des formes très hétérogènes selon les UFR, les diplômes et les UE...
- A partir du 9 mars, blocage des enseignements.

Il rappelle le calendrier des réunions organisées dans la semaine :

- Une réunion, le 23 mars, des directeurs et des responsables administratifs des UFR, en présence du Service de la Scolarité.
- Un CEVU réuni le mardi 24 mars.

Il présente la position des personnels BIATOS profondément hostiles à toutes modifications des modalités de contrôle des connaissances.

Il donne lecture des motions ci-dessous adoptées au CEVU du 24 mars :

« Si l'université Michel de Montaigne - Bordeaux 3 travaille, dans un esprit de responsabilité, sur des hypothèses de révision du calendrier 2008-2009 qui garantiront la délivrance de diplômes, le CEVU ne peut toutefois prendre aucune décision tant que la sortie du conflit n'est pas effective.

Si la Ministre, Mme Valérie PECRESSE, comme elle l'a annoncé le 23 mars 2009, souhaite que soit organisée rapidement une session d'examens de second semestre, il convient que le gouvernement réponde favorablement aux exigences des organisations syndicales et de la coordination nationale afin d'ouvrir de véritables négociations et de sortir durablement du conflit actuel.

Les diplômes seront délivrés après l'organisation d'une période de cours différés permettant d'assurer un minimum des deux tiers des cours prévus initialement en présentiel. La première session serait organisée avant le 30 juin et la 2^{ème} session à partir du 1^{er} septembre. »

Le CEVU demande qu'il n'y ait pas de rétention de notes pour les candidats Erasmus et que la sélection des partants se fasse sur les résultats antérieurs obtenus.

Il rappelle que le décalage au mois de septembre de la deuxième session entraînera un décalage de la rentrée 2009 autour du 5 ou du 10 octobre qui conduira très probablement à la suppression des vacances de Toussaint 2009, voire de Février 2010.

Il insiste également sur la situation des étudiants candidats à un programme Erasmus « sortant »

Madame RIGAL-CELLARD précise qu'il est préférable de parler de candidats à la mobilité sur convention. Elle attire l'attention du Conseil sur l'importance des risques de suppression des conventions avec les universités d'Amérique du Nord.

Monsieur ERTLE informe les membres du Conseil d'une initiative du Service des Relations Internationales pour les étudiants Erasmus actuellement en scolarité à l'université Bordeaux 3. Le Service a adressé un certain nombre de messages aux étudiants, aux partenaires et aux enseignants de Bordeaux 3 pour présenter les nouveaux dispositifs pédagogiques. Il propose le vote par le Conseil d'une motion pour les étudiants à qui il manque au moins une évaluation

Monsieur GIRON souhaite que l'université fixe « les règles du jeu » pour l'ensemble des étudiants de l'université. Il cite le cas des 600 étudiants en statut AJAC, des 4 000 boursiers et des 1 000 étudiants salariés. Il souhaite éviter que les problèmes soient abordés de manière excessivement catégorielle. Il qualifie d'« illusoire » la position du CEVU.

Monsieur RICHARD demande la publication des votes du CEVU. Il rappelle que, selon lui, c'est le gouvernement qui porte la responsabilité du contexte actuel. Il rejette les discours culpabilisateurs. Il se félicite des nombreuses initiatives prises par les étudiants « mobilisés » pour faire connaître leurs positions.

Monsieur JOURDAN demande un vote du Conseil reprenant les positions exprimées et validées en CEVU.

Monsieur GIRON refuse que le Conseil se contente de « botter en touche ».

Monsieur BEYLOT souhaite que l'on évoque la date limite de reprise des cours.

Monsieur BAUDORRE estime que le Conseil doit assumer ses responsabilités. Il rappelle que la communauté universitaire attend de ce Conseil qu'il « dise les choses ».

Monsieur BRUN rappelle la dernière entrevue CPU/Ministère de l'Enseignement Supérieur/Ministère de l'Education Nationale. Il revient sur les dernières évolutions du projet de Mastérisation. Il se félicite de l'engagement des Ministres de retravailler la question des épreuves.

Monsieur le Président, après avoir lu la deuxième note de la CPU, évoque la pratique, dans certaines universités, de procédures de consultations électroniques pour poser la question de la reprise des cours ou de la poursuite des blocages.

Monsieur RICHARD affirme qu'il est grand temps de lever un certain nombre de doutes. Sur la question de la reprise des cours, il refuse les solutions consistant à faire « comme si de rien n'était ». Sur le principe de la consultation électronique, il estime qu'il est quasi-certain que ce vote conduise à un vote massif favorable à la reprise des cours et que c'est ainsi qu'il sera perçu par les plus « mobilisés ».

Monsieur BEYLOT, sur la question de la consultation, rappelle son attachement à ce qu'elle soit organisée sous la forme d'un vote à bulletin secret avec urne et isoloir.

Monsieur HOYAUX estime que cette annonce de consultation va susciter une profonde émotion qui pourrait déboucher sur une certaine forme de radicalisation. Il considère que le temps est peut-être venu de reprendre les cours et de ne « bloquer » l'université qu'un jour par semaine.

Monsieur SIRE souhaite connaître la date au-delà de laquelle il faudra considérer le second semestre comme officiellement « perdu ».

Monsieur JOURDAN rappelle qu'il considère que le vote par le Conseil d'un appel à la reprise des cours mettrait le « feu aux poudres ».

Madame BOULERIE estime que le principe de la consultation, dont le moment est peut-être venu, doit être préparé et négocié avec le Comité de Mobilisation. Elle estime que le vote conduirait probablement à l'appel à la reprise des cours. Elle souligne l'extrême tension qui règne aujourd'hui dans les UFR.

Monsieur le Président précise qu'il refuse lui aussi le discours de la culpabilisation des enseignants-chercheurs mais souhaite que le Conseil conserve sa culture de la responsabilité.

Monsieur PORTINE développe l'argumentation selon laquelle les AG, si elles ne disposent pas de caractère légal au sens institutionnel du terme, sont porteuses d'une certaine forme de légitimité. Il estime que le Conseil ne peut pas décider seul de l'organisation d'un vote.

Monsieur RICHARD, sensible à la situation des affects au sein de la communauté universitaire, estime à son tour que la consultation devra être négociée et préparée avec le Comité de Mobilisation.

Monsieur LOQUAY se propose de rédiger une motion de synthèse des discussions en cours rédigée ainsi :

LE CA DU 27 MARS 2009 VALIDE LES DISPOSITIONS CI-DESSOUS VOTEES LORS DU CEVU DU 24 MARS 2009 :

- Si l'université Michel de Montaigne - Bordeaux 3 travaille, dans un esprit de responsabilité, sur des hypothèses de révision du calendrier 2008-2009 qui garantiront la délivrance de diplômes, les conseils ne peuvent toutefois prendre aucune décision tant que la sortie du conflit n'est pas effective.

Si la Ministre, Mme Valérie PECRESSE, comme elle l'a annoncé le 23 mars 2009, souhaite que soit organisée rapidement une session d'examens de second semestre, il convient que le gouvernement réponde favorablement aux exigences des organisations syndicales et de la coordination nationale afin d'ouvrir de véritables négociations et de sortir durablement du conflit actuel.

- Les diplômes seront délivrés après l'organisation d'une période de cours différés permettant d'assurer un minimum des deux tiers des cours prévus initialement en présentiel. La première session serait organisée avant le 30 juin et la 2^{ème} session à partir du 1er septembre.
- Les conseils demandent qu'il n'y ait pas de rétention de notes pour les candidats à la mobilité encadrée (Erasmus et conventions) et que la sélection des partants se fasse sur les résultats antérieurs obtenus.
- Le CA demande aux enseignants de bien vouloir évaluer leurs étudiants étrangers en mobilité encadrée (Erasmus et conventions) dans des délais permettant à ces étudiants de regagner leur université d'origine à la date initialement prévue (fin avril). Un retour sans évaluation pourrait se traduire par la non-validation de leur semestre et l'obligation de rembourser les aides à la mobilité perçues durant leur séjour. Ces étudiants ne sont pas les seuls concernés par les conséquences de l'arrêt des cours, mais leur dépendance à une autre administration (ils sont inscrits dans leur université) rend nécessaire l'application de mesures spécifiques.

Le CA propose que soit mise en place, dans les meilleurs délais, une consultation des acteurs de l'université en concertation avec les comités issus des mouvements actuels. Cette consultation portera sur les modalités d'action à venir et sur la date de reprise des cours.

Monsieur le Président soumet ce texte au vote du Conseil. Il est adopté à l'unanimité.

VI - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur BAUDORRE demande le vote du Conseil sur les tarifs proposés par le DEFLE pour les stages d'été organisés du 6 au 24 juillet. Ces tarifs sont fixés au prix de 650 Euros.

Le tarif proposé par le DEFLE est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président tient à remercier, à l'occasion de son dernier Conseil, l'ensemble des membres des 3 Conseils d'Administration qu'il a connus durant son mandat, pour la qualité et la richesse des débats et du travail fourni.

Monsieur le Président clôt la séance à 12 H 45.

Le Président,

SINGARAVÉLOU